

Bruxelles, le 28 mars 2025  
(OR. en)

7379/25  
PV CONS 16  
AGRI 115  
PECHE 74  
*PARLNAT*

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL**  
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE  
**(Agriculture et pêche)**  
25 mars 2025

## 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour qui figure dans le document 7157/25.

## 2. Approbation des points "A"

### a) Liste des activités non législatives 7217/25

Le Conseil a adopté tous les points "A" dont la liste figure dans le document susmentionné, y compris tous les documents linguistiques COR et REV présentés pour adoption.

Les déclarations relatives à ces points figurent dans l'addendum.

### b) Liste des délibérations législatives (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne) 7218/25

## Affaires économiques et financières

### 1. Règlement sur les indices de référence 6780/25 *Adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des motifs du Conseil* approuvé par le Coreper (1<sup>re</sup> partie) le 19 mars 2025 5123/25 + ADD 1 + ADD 1 COR 1 EF

Le Conseil a approuvé sa position en première lecture conformément à l'article 294, paragraphe 5, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil (base juridique: article 114 du TFUE).

## Emploi et politique sociale

### 2. Règlement relatif aux statistiques européennes du marché du travail concernant les entreprises 6930/25 *Adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des motifs du Conseil* approuvé par le Coreper (1<sup>re</sup> partie) le 19 mars 2025 17082/24 + COR 1 (ro) + ADD 1 SOC

Le Conseil a approuvé sa position en première lecture conformément à l'article 294, paragraphe 5, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil (base juridique: article 338, paragraphe 1, du TFUE).

## Affaires générales

3. **Règlement relatif à un instrument pour le développement et la croissance des régions frontalières (BRIDGEforEU)**  6785/25 + COR 1 + ADD 1 + ADD 1 COR 1 (sl) + ADD 1 COR 2 (bg) 17102/24 + ADD 1 COH  
*Adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des motifs du Conseil*  
approuvé par le Coreper (1<sup>re</sup> partie) le 19 mars 2025

Le Conseil a approuvé sa position en première lecture conformément à l'article 294, paragraphe 5, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil, la Tchéquie s'abstenant (base juridique: article 175 du TFUE). Les déclarations relatives à ce point figurent en annexe.

## AGRICULTURE

### Activités non législatives

3. **Communication relative à une vision pour l'agriculture et l'alimentation**  6895/25 6385/25  
*Débat d'orientation*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission ainsi que des observations formulées par les délégations et des réponses de la Commission.

### Divers

4. **Agriculture**
- a) **Conférence de haut niveau intitulée "La politique agricole commune au service de la sécurité alimentaire" (Varsovie, 5 mars 2025)**  6852/25  
*Informations communiquées par la présidence*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence sur la conférence intitulée "La politique agricole commune au service de la sécurité alimentaire" ainsi que des observations formulées par les délégations et par la Commission.

- b) **Modification du règlement (UE) 2021/2115 afin d'inclure l'achat d'animaux reproducteurs en tant que dépenses éligibles au titre du Feader** 7242/25  
*Informations communiquées par la Roumanie*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Roumanie. Il a également pris note des réactions de la Commission et des délégations.

### Pêche

- c) **Mise en œuvre des dispositions de l'article 14 du règlement relatif au contrôle des pêches en ce qui concerne la marge de tolérance autorisée appliquée à la pêche de petits pélagiques débarqués non triés** 7122/25  
*Informations communiquées par la Lettonie et la Lituanie*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Lettonie et la Lituanie sur la mise en œuvre des dispositions de l'article 14 du règlement relatif au contrôle des pêches en ce qui concerne la marge de tolérance autorisée appliquée aux pêcheries de petits pélagiques débarqués non triés en mer Baltique, ainsi que des observations formulées par les délégations et la Commission.

- d) **Soutien futur au secteur de la pêche de l'UE** 7123/25  
*Informations communiquées par les Pays-Bas, soutenus par l'Allemagne, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, Malte, le Portugal et la Roumanie*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par les Pays-Bas, soutenus par l'Allemagne, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, le Portugal et la Roumanie, sur le soutien futur au secteur de la pêche de l'UE. Le Conseil a également pris note des observations formulées par les délégations et la Commission.

- e) **Campagne de l'UE en faveur de l'aquaculture: un important secteur de l'UE, travaillant avec passion** 7124/25  
*Informations communiquées par la Commission*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission sur la prochaine campagne de communication globale destinée à promouvoir l'aquaculture durable dans l'UE, ainsi que des observations formulées par les délégations.

## **Agriculture**

- f) **Apparition d'un foyer de fièvre aphteuse en Hongrie** ☐<sup>2</sup> 7274/25  
*Informations communiquées par la Hongrie*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Hongrie concernant l'apparition d'un foyer de fièvre aphteuse en Hongrie, ainsi que du soutien de la Slovaquie en raison de sa situation épidémiologique similaire.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par les délégations à ce sujet, ainsi que de l'intervention de la Commission.

- 
- ❶ Première lecture
  - ☐<sup>2</sup> Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)
  - ☐ C Sur la base d'une proposition de la Commission

Déclarations relatives aux points "A" législatifs figurant dans le document 7218/25

Concernant le  
point 3 de la liste  
des points "A":

**Règlement relatif à un instrument pour le développement et la  
croissance des régions frontalières (BRIDGEforEU)**

*Adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des  
motifs du Conseil*

**DÉCLARATION DE L'ALLEMAGNE**

"L'Allemagne considère que les frontières maritimes au sens de l'article 2, paragraphe 1, du projet de règlement ("Le présent règlement s'applique aux obstacles transfrontaliers dans les régions frontalières terrestres ou maritimes d'États membres voisins") ne concernent que les frontières maritimes de l'Allemagne avec le Royaume des Pays-Bas, le Royaume de Danemark et la République de Pologne."

**DÉCLARATION DE LA COMMISSION**

"La Commission attire l'attention sur le fait que la modification apportée par les colégislateurs à sa proposition modifiée, qui supprime l'obligation de mettre en place des registres publics nationaux des dossiers transfrontaliers et prévoit la tenue d'un registre unique au niveau de l'UE, a des incidences en matière budgétaire et de ressources humaines pour la Commission. Celles-ci sont décrites dans la fiche financière et numérique législative présentée aux colégislateurs."

---